

# Diagnostic territorial pour le Centre-Val de Loire

Territorialisation de la planification écologique

## DECHETS

# Sommaire

---

## Avant-propos

- La COP planification écologique
- Territorialisation de la planification écologique en Centre-Val de Loire
- Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

## Introduction

- Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres
- Panoramas des leviers de décarbonation
- Panorama des leviers - biodiversité et ressources

## Déchets

Partie 1: Etat des lieux thématique

Partie 2: Retour des collectivités et réponses au questionnaire

# Sommaire

---

## Avant-propos

- La COP planification écologique
- Territorialisation de la planification écologique en Centre-Val de Loire
- Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

## Introduction

- Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres
- Panoramas des leviers de décarbonation
- Panorama des leviers - biodiversité et ressources

## Partie 1: Etat des lieux thématique

- ❖ Mobilité des personnes
- ❖ Bâtiment et sobriété foncière
- ❖ Industrie et transport de marchandises
- ❖ Forêt - bois
- ❖ Agriculture - alimentation
- ❖ Biodiversité
- ❖ Ressource en eau
- ❖ Énergie
- ❖ Déchets

## Partie 2: Retour des collectivités réponses au questionnaire

- Méthodologie du questionnaire
- Méthodologie de traitement des réponses
- Méthodologie de lecture des graphiques
- Collectivités répondantes
- Liste des leviers
- ❖ Mobilité des personnes
- ❖ Bâtiment et sobriété foncière
- ❖ Industrie et transport de marchandises
- ❖ Forêt – bois
- ❖ Agriculture - alimentation
- ❖ Biodiversité
- ❖ Ressource en eau
- ❖ Énergie
- ❖ Déchets

# La COP planification écologique

## Une démarche nationale de planification écologique

dans le but de traduire concrètement les engagements de la France en matière de transition écologique

### Pourquoi planifier ?

- Planifier pour relever les 5 défis environnementaux :
  - Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter les effets du changement climatique
  - S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique
  - Préserver et restaurer la biodiversité
  - Préserver les ressources
  - Réduire les pollutions qui impactent notre santé
- Planifier pour mieux organiser notre action et accélérer

## Une approche globale

La planification écologique intègre toutes les thématiques de la transition écologique ayant un impact sur la vie des français :



## Pourquoi territorialiser la démarche de planification écologique ?

- pour s'approprier la démarche au niveau local et intégrer des spécificités territoriales dans le plan national → Cohérence et enrichissement mutuel
- pour mieux adapter les choix aux réalités locales et individuelles et envisager la transition écologique comme source d'opportunité

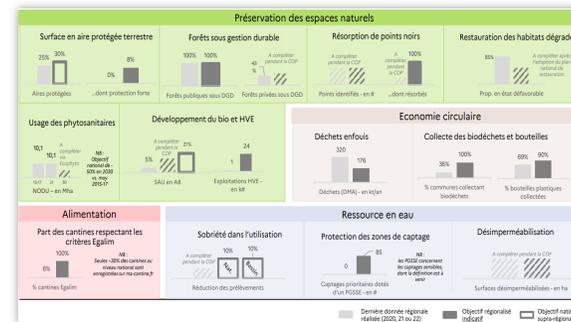
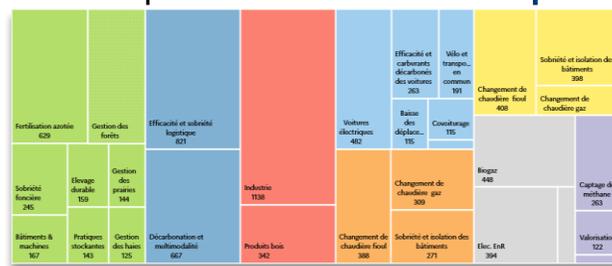
## Une démarche co-portée par l'Etat et le Conseil régional

- pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : pouvoirs publics, acteurs économiques, associations, citoyens
- en cohérence avec la COP lancée par le Conseil régional en 2019

# Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

Les travaux nationaux ont permis d'élaborer **2 « panoramas des leviers »**, déclinés au niveau régional

Un panorama des leviers permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre à un niveau assurant le respect des objectifs de la France pour 2030  
 Ce panorama national, décliné au niveau régional, est un des chemins possibles, affectant à chaque levier un objectif de baisse d'émissions



Un panorama des leviers pour préserver la biodiversité et les ressources, reprenant des objectifs nationaux

## Quel objectif du diagnostic territorial ?

- Enrichir l'appropriation territoriale des enjeux
- Partager et si possible traduire concrètement la marche à franchir indicative pour chaque levier, telle que proposée dans le panorama des leviers
- **Servir d'appui à la phase de débat pour aider à identifier les priorités territoriales**

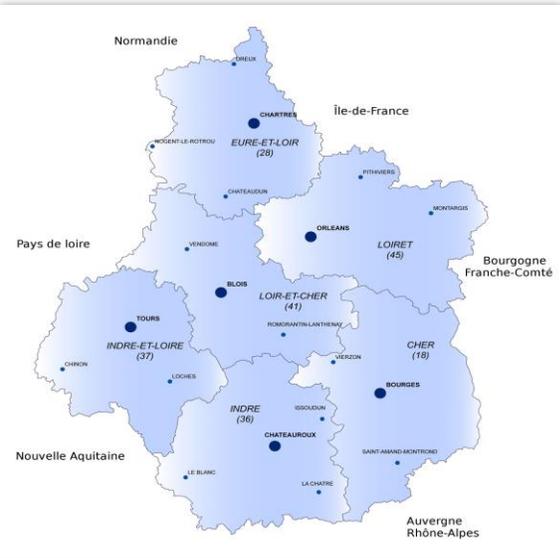
## Quelle méthode pour réaliser le diagnostic territorial ?

- Partage de données statistiques et techniques / expertise sectorielle
- Questionnaire envoyé aux collectivités, permettant de recueillir:
  - leur perception des leviers en termes de pertinence et de niveau d'action
  - des exemples de projets de territoires venant illustrer les leviers d'action possibles

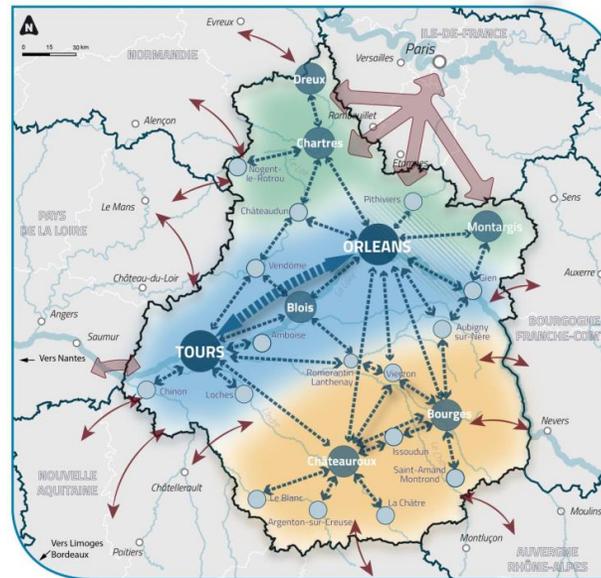
## Les thématiques couvertes par le diagnostic

AGRICULTURE - ALIMENTATION	TRANSPORT DE MARCHANDISES	RESSOURCE EN EAU
FORET - BOIS	MOBILITE DES PERSONNES	ENERGIE
INDUSTRIE	BÂTIMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE	DÉCHETS
BIODIVERSITE		

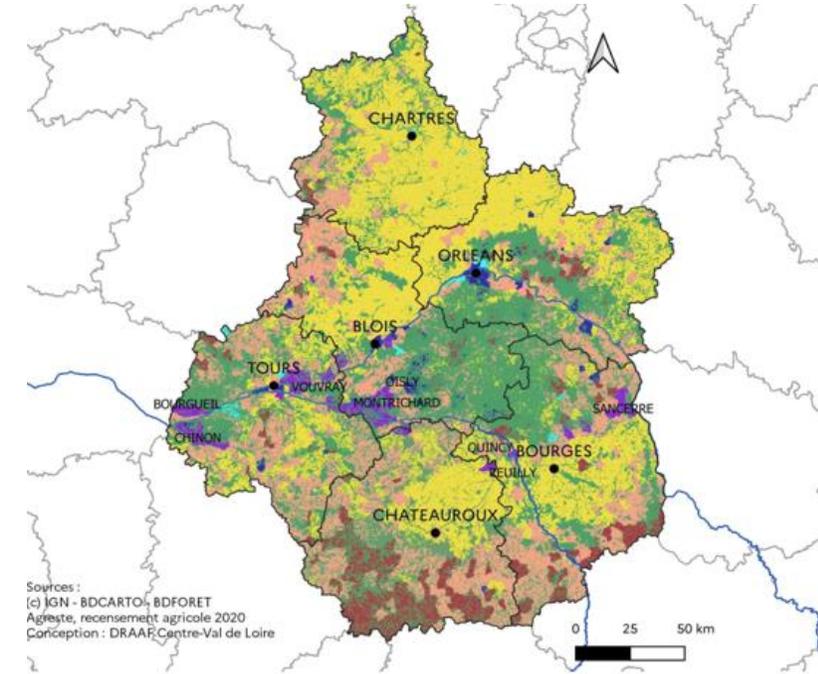
# Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres



- ❑ 3 grands ensembles :
  - le nord et les franges franciliennes (en vert)
  - le Val de Loire (en bleu)
  - le Berry (Cher et Indre en jaune)
- ❑ 2 aéroports (Tours et Chateauroux), 159 gares dont 2 gares TGV, 9 autoroutes (980km)



Source : SRADDET Centre-Val de Loire



Sources :  
 (c) IGN - BDCARTO, BDFORET  
 Agreste, recensement agricole 2020  
 Conception : DRAAF Centre-Val de Loire

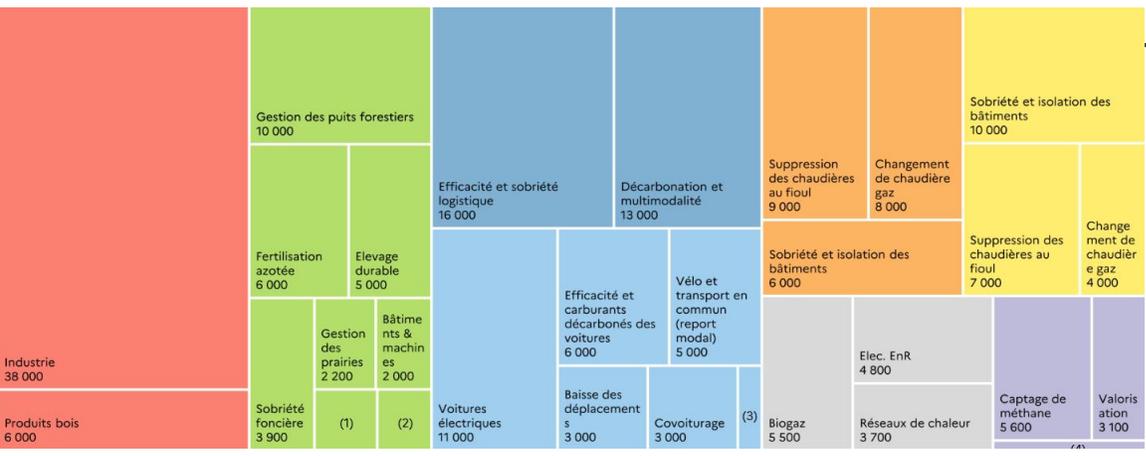
- ❑ La surface agricole utile (SAU) couvre 58% de la surface régionale (2,3Mha de SAU en 2021)
- ❑ Les grandes cultures régionales représentent 14% des surfaces nationales
- ❑ 3<sup>ème</sup> région céréalière d'Europe
- ❑ 24% de la région est boisée
- ❑ 3 parcs naturels régionaux : Brenne, Perche et Loire-Anjou Touraine (ce dernier intégrant aussi des communes de la région des Pays de la Loire)
- ❑ La Sologne, sur 3 départements, est le plus grand site européen continental Natura 2000



- ❑ 6 départements
- ❑ 79 établissements publics de coopération territoriale (EPCI) ayant leur siège en région, dont 2 métropoles, 7 agglomérations et 70 communautés de communes
- ❑ 1 756 communes (en 2024)
- ❑ 6<sup>ème</sup> région métropolitaine en superficie (39 151km<sup>2</sup>),
- ❑ 12<sup>ème</sup> région en termes de population (2,6M habitants, soit 4% de la population française) → densité moyenne inférieure à la moyenne française

# Panoramas des leviers de décarbonation

■ AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS  
 ■ DÉCHET  
 ■ ÉNERGIE  
 ■ INDUSTRIE  
 ■ RÉSIDENTIEL  
 ■ TERTIAIRE  
 ■ TRANSPORT DE MARCHANDISES  
 ■ TRANSPORT DE VOYAGEURS



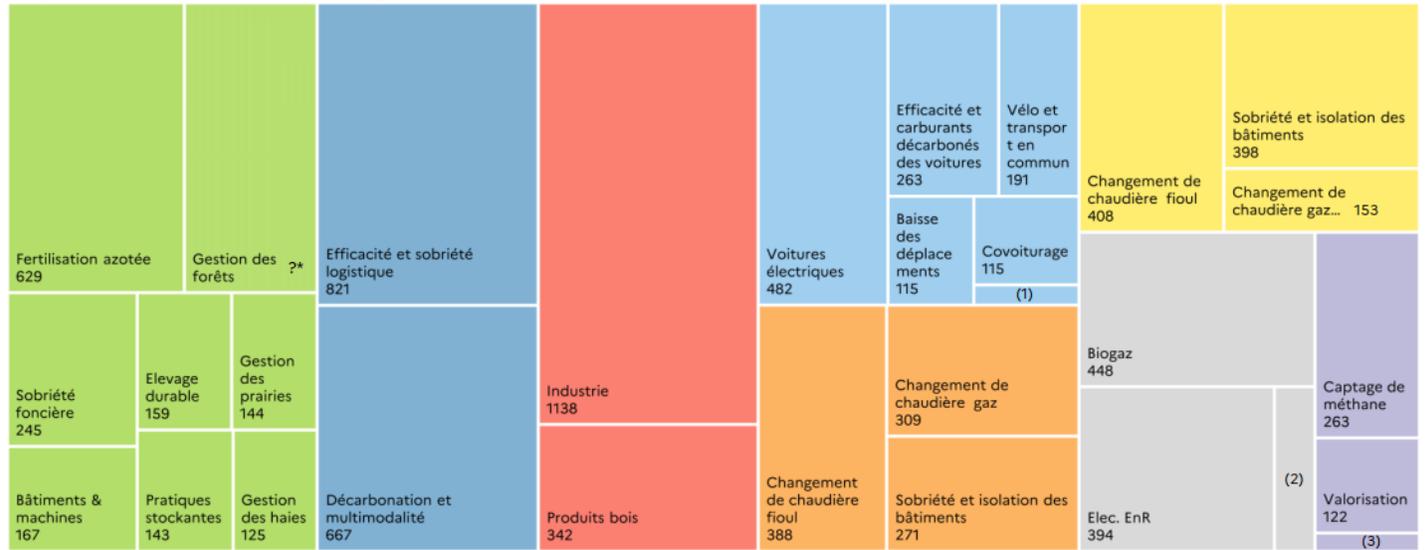
## Répartition des efforts par levier de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030

(1) Gestion des haies : 1500 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Pratiques stockantes : 1300 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Bus et cars décarbonés : 800 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Prévention des déchets : 600 ktCO<sub>2</sub>e.

Chemin indicatif proposé au niveau national

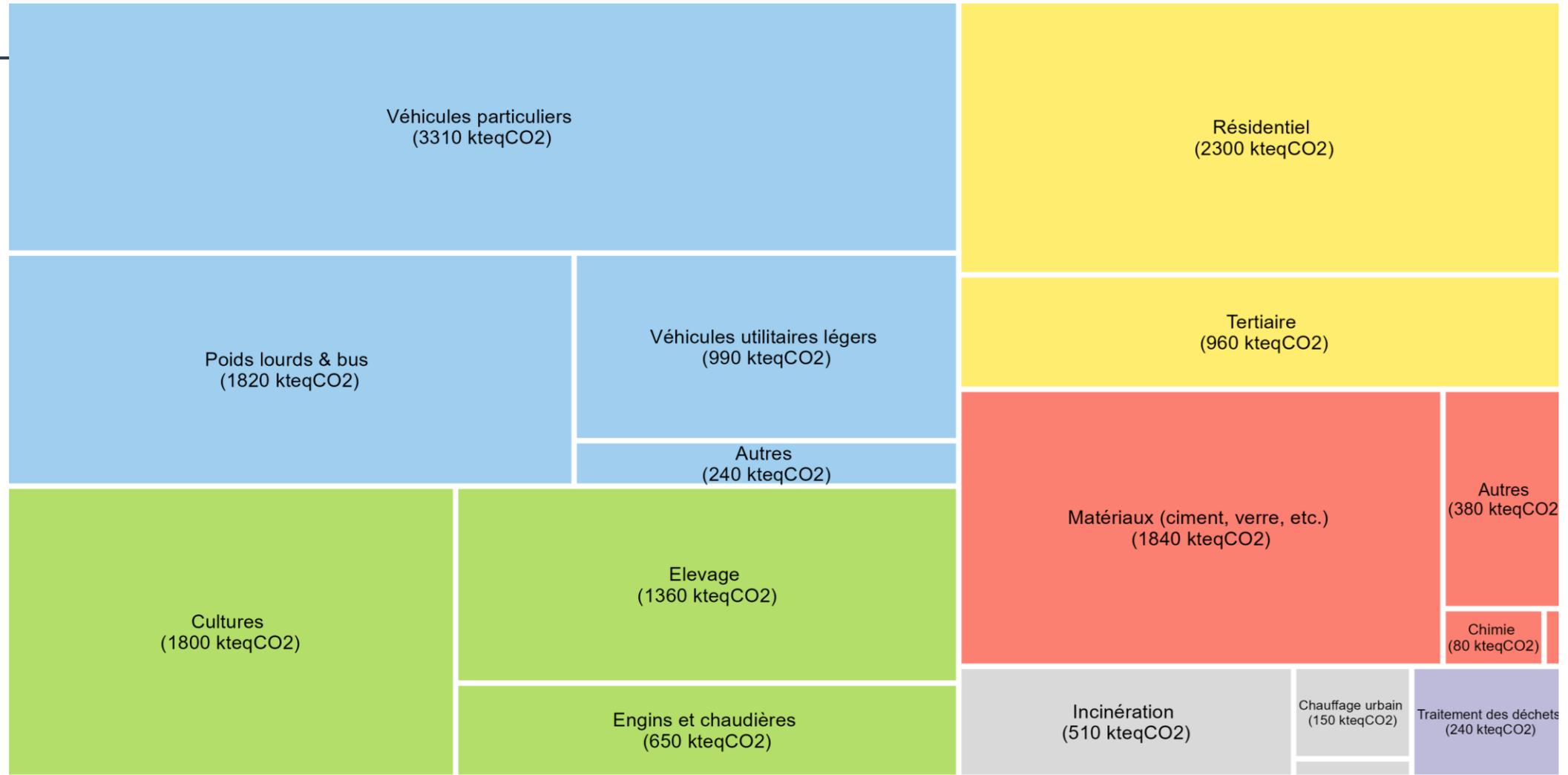
Chemin indicatif proposé au niveau régional  
 Une réduction de 9 504 ktCO<sub>2</sub>e par an d'ici 2030, soit 5% de l'effort national



(1) Bus et cars décarbonés : 26 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Réseaux de chaleur : 82 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Prévention des déchets: 23 ktCO<sub>2</sub>e.  
 \* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

# Emissions de gaz à effet de serre en Centre-Val de Loire en 2019

Emissions totales : 16 660 kteqCO<sub>2</sub>

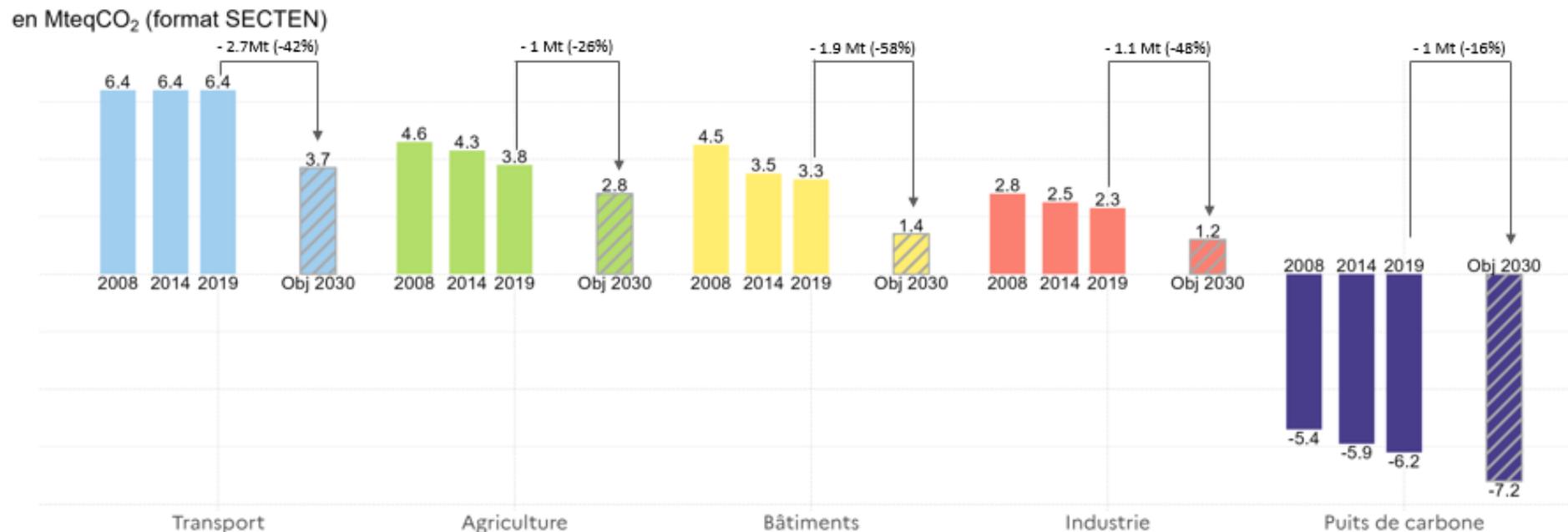


Transport (38%) Agriculture (23%) Bâtiments (20%) Industrie (14%) Energie (4%) Déchets (1%)

Source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format S<sub>ECTEN</sub>, 2019  
Réalisation: DREAL Centre-val de Loire/SCATEL/MMCD – juin 2024

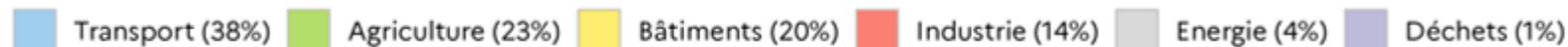
# Trajectoires sectorielles indicatives régionales des émissions directes\* de GES issues du SGPE

Emissions totales : 16 660 kteqCO<sub>2</sub>



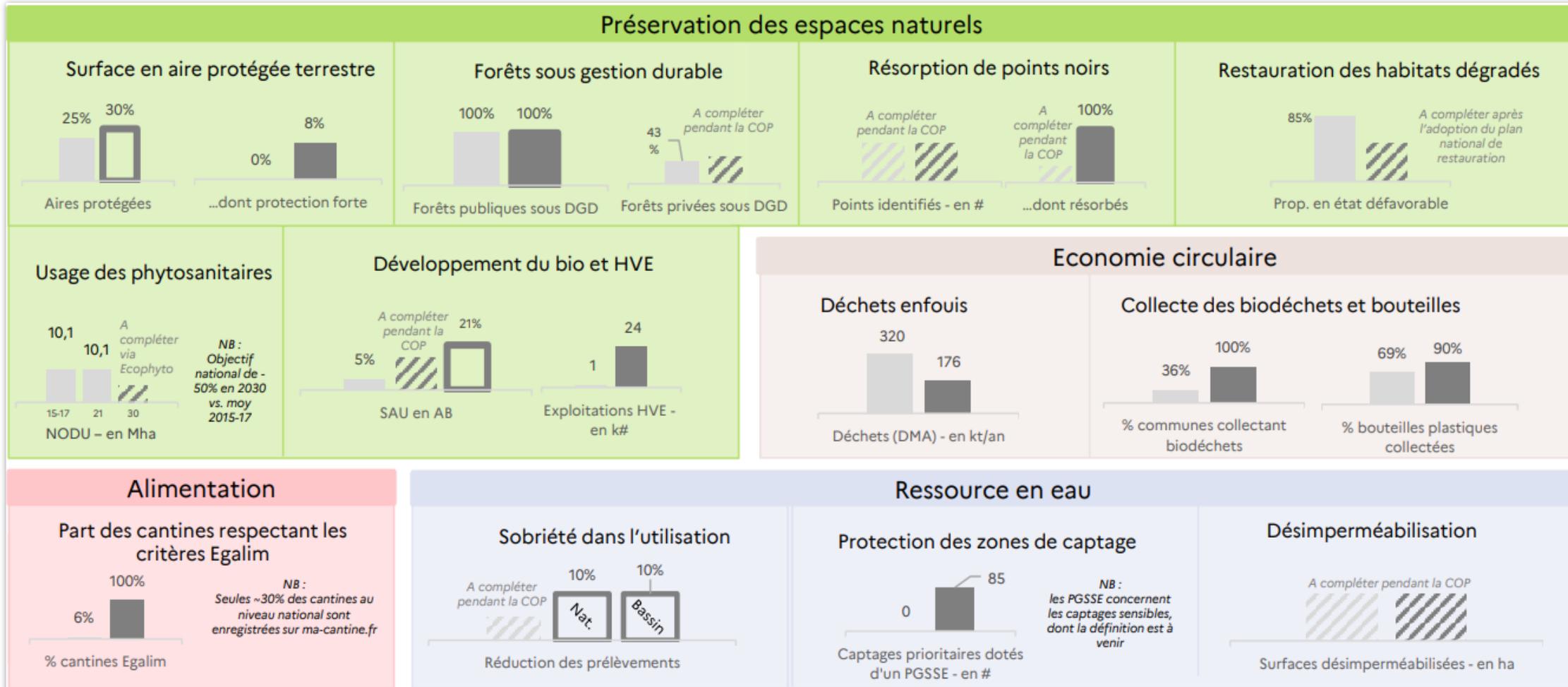
\* Les émissions directes comprennent toutes les émissions d'origine énergétique ou non, produites sur le territoire. Sont notamment exclues les émissions d'origine énergétique dues à la consommation d'énergie (émissions indirectes).

Source : Inventaire des émissions de GES de Lig'Air  
 Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - Janvier 2025



Source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019  
 Réalisation: DREAL Centre-val de Loire/SCATEL/MMCD – juin 2024

# Panorama des leviers - biodiversité et ressources

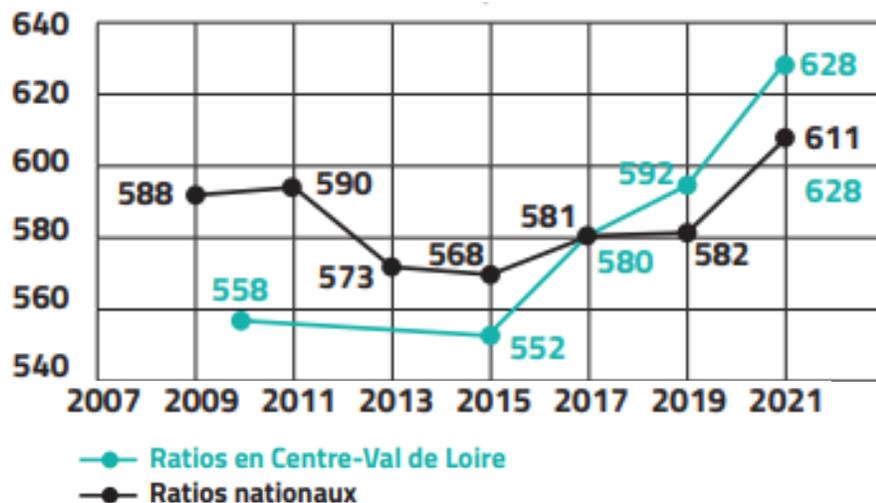


# Etat des lieux thématique

# DÉCHETS

# Collecte des déchets

## Évolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



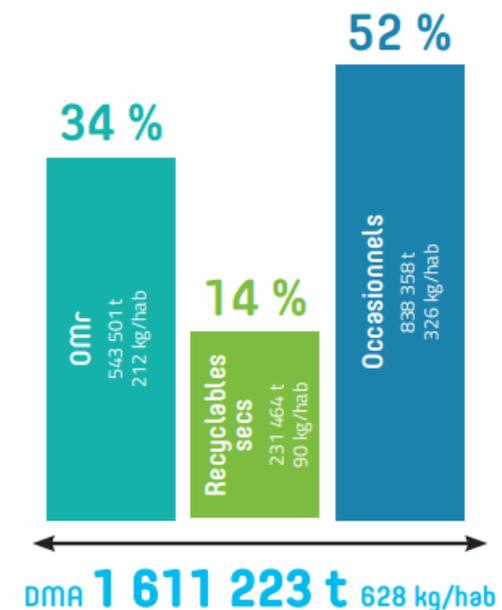
Source : observatoire régional déchets et économie circulaire

- **1,6 millions de tonnes** de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits en région Centre-Val de Loire en 2021, soit **628 kg par habitant**
- Ratio légèrement supérieur à la moyenne nationale et en **forte augmentation depuis 2015 : +13,8%**
- Collecte composée à 52% de déchets occasionnels (dont 97% collectés en déchetterie), à 34% d'ordures ménagères résiduelles et à 14% de déchets recyclables

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur **déchets** : **objectifs indicatifs régionaux**, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030

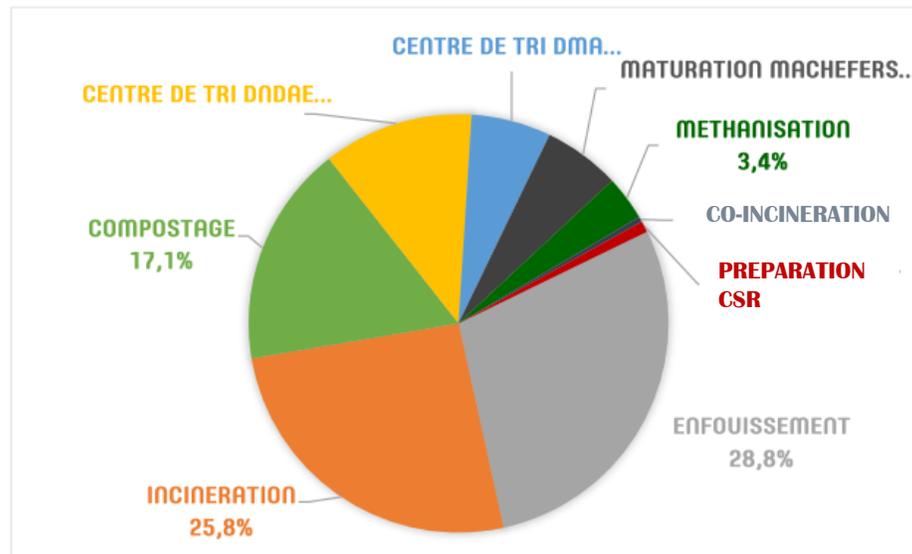


## Ventilation des tonnages régionaux de DMA par type en 2021

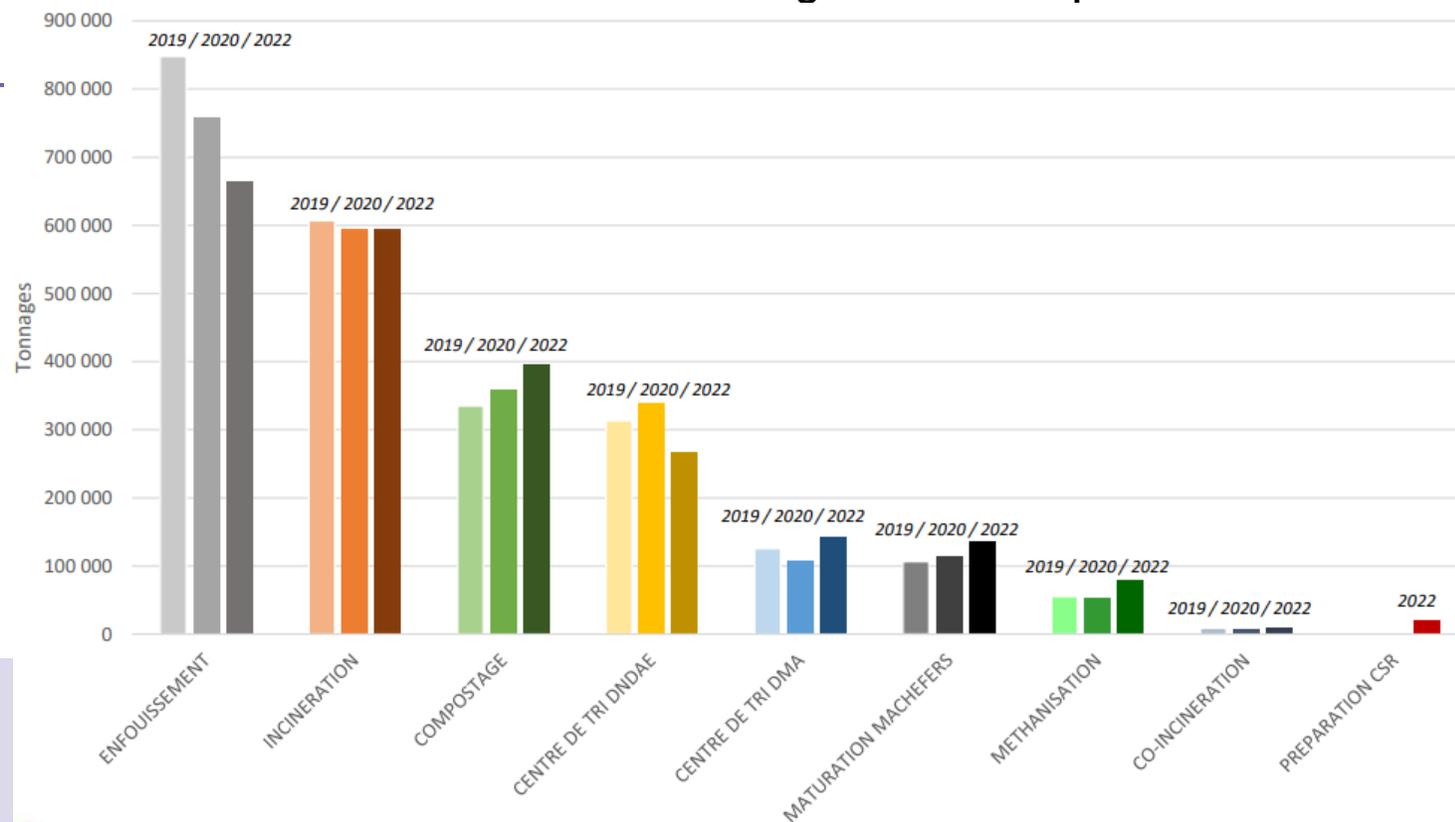


Source : observatoire régional déchets et économie circulaire

# Traitement des déchets

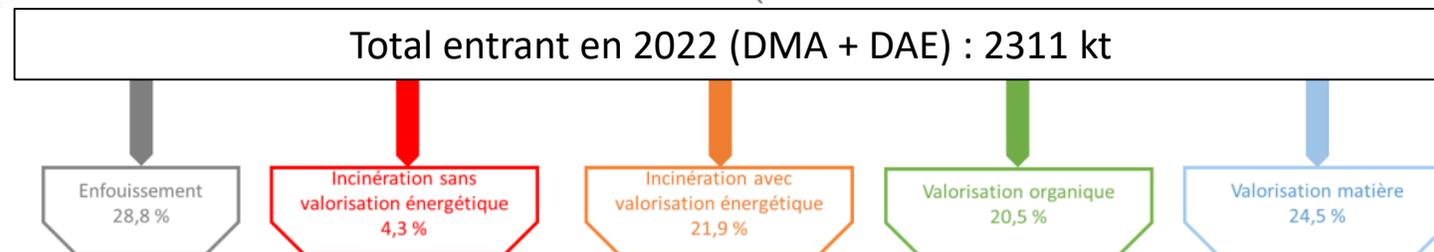


## Evolution des tonnages entrants depuis 2019



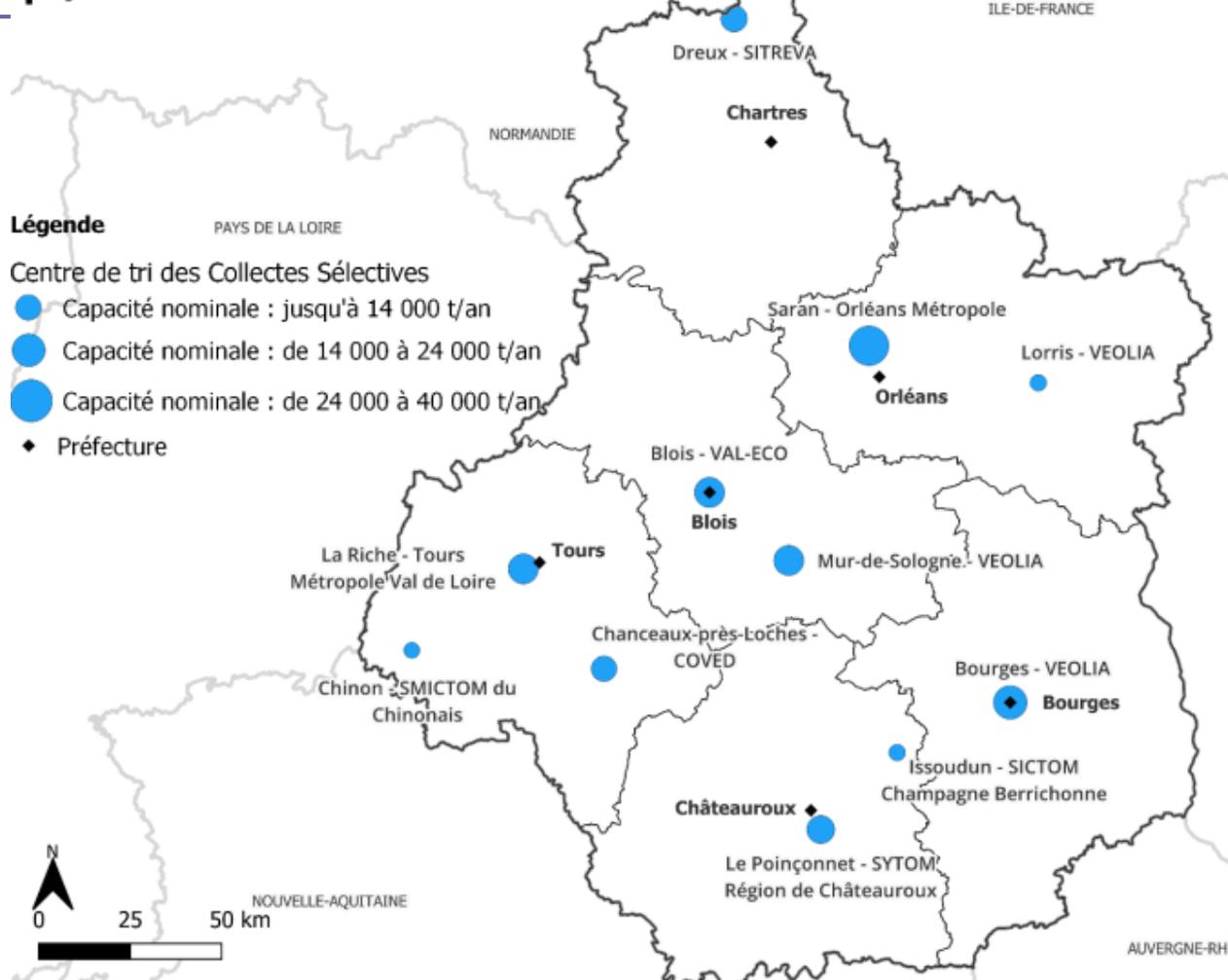
### Répartition des tonnages entrants en 2022 par typologie

- L'enfouissement reste le traitement **majoritaire** mais est en **nette diminution** (-12% en 2 ans)
- L'incinération reste stable et concerne environ un quart des tonnages entrants
- On observe en deux ans une progression du traitement par **compostage** (+10%), en **centre de tri DMA** (+31%), par **co-incinération** (+27%) et par **méthanisation** (+47%)
- En 2022, on constate une **valorisation matière de 24,5%** des déchets, une **valorisation organique de 20,5%** des déchets et une incinération avec **valorisation énergétique de 21,9%** de déchets



# Valorisation par tri sélectif

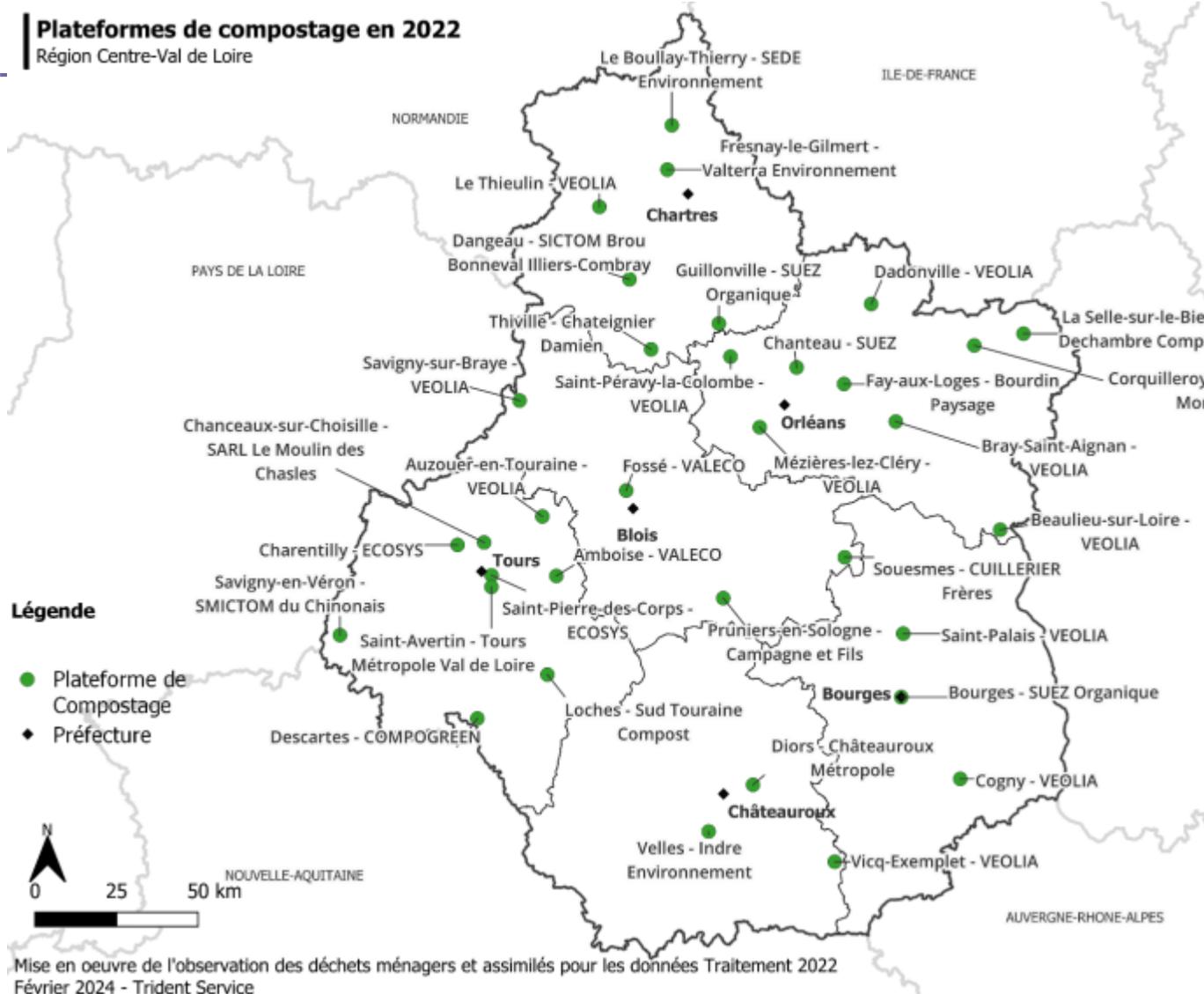
## Centre de Tri des Collectes Sélectives en 2022 Région Centre-Val de Loire



- **11 centres de tri des DMA** en région, ainsi que 15 centres de tri des DNDAE (déchets non dangereux d'activités économiques)
- 141.000 tonnes collectées en centres de tri DMA en 2022, soit en hausse de 31,4% par rapport à 2020
- **Un taux de refus de tri en nette hausse pour les DMA**, passé de 25% en 2019 à 31,5% en 2022
- Les refus de tri sont majoritairement enfouis (56%) ou incinérés avec valorisation énergétique (29%)

Source : observatoire régional déchets et économie circulaire

# Valorisation par compostage et méthanisation



## Compostage :

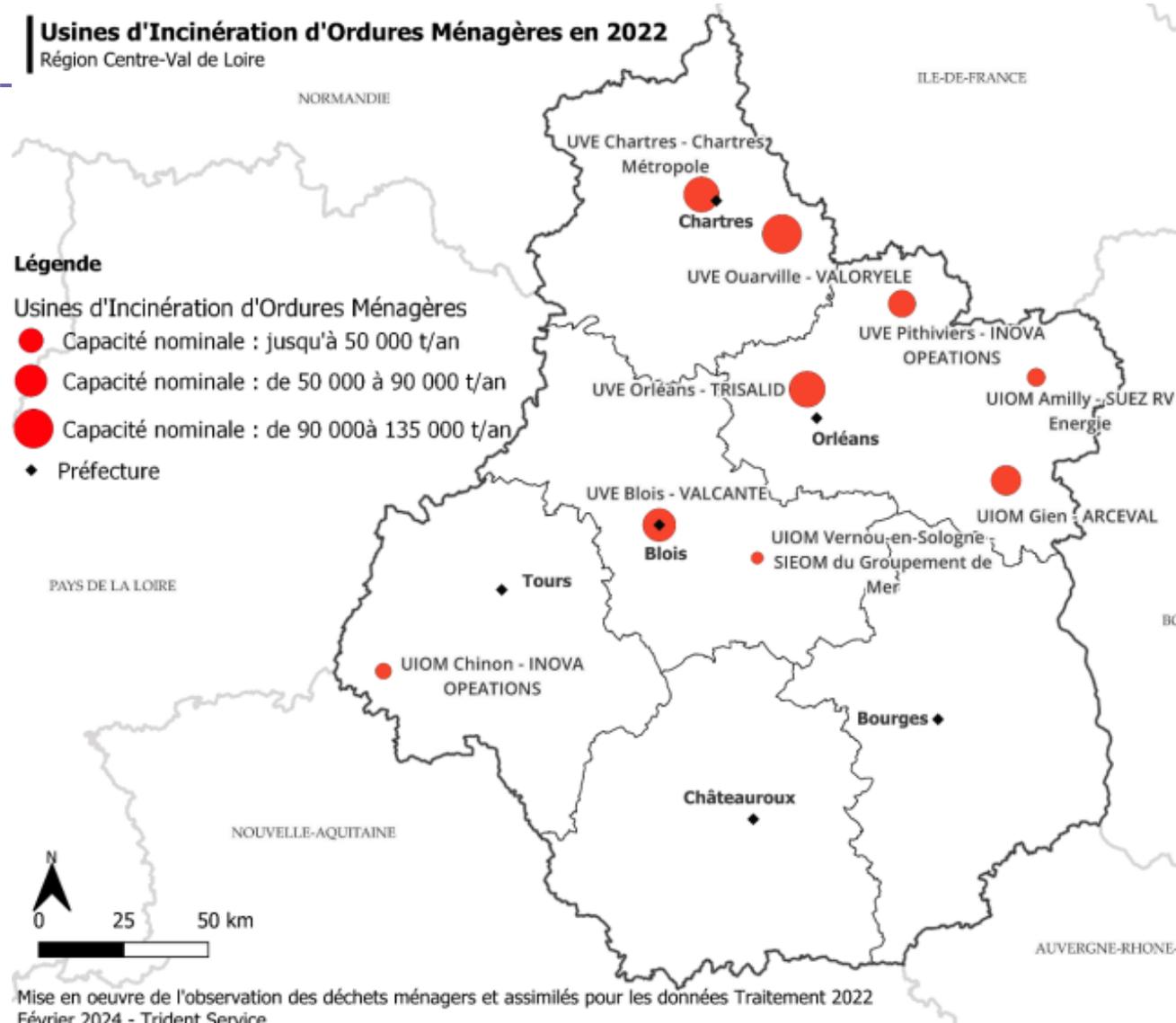
- **34 plateformes de compostage** en région
- 395.100 tonnes de biodéchets traités par compostage en 2022, soit **+10% en deux ans**
- Principaux flux : déchets verts (60,3%) et boues de STEP (31,1%)

## Méthanisation :

- **5 unités de méthanisation** en région
- 79.600 tonnes de biodéchets traités par méthanisation en 2022, en **hausse de 47% en deux ans**
- Principaux flux : déchets agroalimentaires (49,2%) et biodéchets (31,4%)
- 51,4 GWh de biométhane injecté en réseau de distribution, soit **+82,6% en deux ans**
- 72.340 tonnes de digestat valorisé en épandage

Source : observatoire régional déchets et économie circulaire

# Valorisation par incinération et enfouissement



## Incinération :

- **9 usines d'incinération** en région (mais aucune dans le Cher et l'Indre)
- 595.600 tonnes de déchets traités par incinération en 2022
- Toutes les usines sont équipées pour effectuer une valorisation énergétique des déchets incinérés, mais seules 5 installations atteignent des performances énergétiques suffisantes pour être considérées comme UVE (unité de valorisation énergétique)
- Les 9 usines d'incinération ont réalisé en 2022 une valorisation électrique de 264 GWh (+5,1% en deux ans) et une valorisation thermique de 260 GWh (+19,4%)

## Enfouissement :

- **12 ISDND** (installations de stockage de déchets non dangereux) en région
- 665.000 tonnes de déchets traités en 2022, **soit -12% en deux ans**
- En 2022 : valorisation électrique de 47 GWh (+52%), valorisation thermique de 40 GWh (-22%), biométhane injecté en réseau de distribution 46 GWh (+411%)

# Réponses des collectivités au questionnaire du SGPE

# Méthodologie du questionnaire

Afin d'alimenter les diagnostics territoriaux de la planification écologique, un questionnaire d'enquête à l'attention des collectivités locales a été élaboré par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique.

Le questionnaire comportait une liste d'environ 150 actions susceptibles d'être portées par la collectivité, en lien avec les 39 leviers de la planification écologique, regroupés dans ce document par thématique

➤ Chaque levier est décliné en différents types d'actions (normatif, intervention sur de l'actif propre, accompagnement, incitation financière...).

➤ Pour chaque action, deux questions avec des réponses prédéfinies étaient posées:

- ❑ « Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ? » (Je ne sais pas / Pas du tout / Un peu / Beaucoup)
- ❑ « Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ? » (Je ne sais pas ou non pertinent / Plutôt non / Partiellement non / Partiellement oui / Plutôt oui)

Actions					Indiquez le type d'actions mises en œuvre, en cours de mise en œuvre ou planifiées sur votre territoire Si l'action est considérée comme non pertinente pour le territoire, ou qu'aucune action n'est considérée déjà / en cours de mise en œuvre, il n'est pas nécessaire de renseigner les actions en cours (colonne L)		
Famille	Thème	Levier	Type d'action	Action	Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ?	Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ?	Actions réalisées, en cours ou contractualisées d'ici 2024
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Actif propre	Electrification des flottes détenues par la collectivité	★ Beaucoup	● Partiellement oui	Programme pluri-annuel de renouvellement de la flotte en cours de mise en œuvre
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Infrastructure	Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie	★ Beaucoup	● Partiellement oui	SDIRVE adopté / action inscrite au CRST 2022-2028
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Instauration d'un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés dans le PLU/PDU	☆ Un peu	● Partiellement oui	Normes fixées dans le code de la construction déjà très ar
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Avantage à la mobilité électrique : voies réservées aux véhicules propres, tarification différenciée pour le stationnement,...	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Accompagnement	Mesures d'accompagnement et de communication autour de la mobilité électrique	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Incitation financière	Aides à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques / Bus et cars décarbonés	Norme	Mise en place de zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement)	☆ Pas du tout	● Je ne sais pas ou non pertinent	
Mieux se déplacer	Transport	Bus et cars décarbonés	Actif propre	Electrification des flottes de bus et de cars	★ Beaucoup	● Plutôt oui	Remplacement intégral de la flotte de bus par bus électri hybrides, et utilisation de biocarburant
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Actif propre	Développement de nouvelles offres de transport	★ Beaucoup	● Plutôt oui	Amélioration des performances du réseau de bus structur étude de création de nouvelles lignes de bus en site prop Mise en oeuvre de services de transport à la demande, nc dans les zones peu denses
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Infrastructure	Aménagement des quartiers pour favoriser l'intermodalité et nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, information voyageur etc.)	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour des transports en commun	★ Beaucoup	● Partiellement oui	
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Incitation financière	Tarifcation du transport en commun	☆ Un peu	● Plutôt oui	
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Infrastructure	Mise en place de voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo	★ Beaucoup	● Partiellement oui	Déploiement du plan vélo : réalisation de la liaison struct sud avec phase travaux en 2025
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Infrastructure	Mise en place de services de location ou de prêt de vélos	★ Beaucoup	● Plutôt oui	mise en place du dispositif de prêt de courte durée et de lo vélos électrique longue durée via Vélo TAO
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour de la pratique du vélo	★ Beaucoup	● Plutôt oui	Mise en place d'animations / évènements sur la pratique (préciser)

➤ Des expressions libres étaient possibles pour donner des éléments concernant les projets « réalisés, en cours, contractualisés ou planifiés » par la collectivité.

# Méthodologie de traitement des réponses

Les retours aux questions avec réponses prédéfinies ont été traduits numériquement pour permettre le calcul de moyennes (note de pertinence et note de mise en œuvre) à l'échelle des départements et des intercommunalités (rural, urbain ou intermédiaire<sup>1</sup>).

- Pour les moyennes effectuées au niveau de chaque levier, toutes les actions qui s'y rattachent ont la même pondération
- Lorsqu'une collectivité n'a pas complété les champs avec réponses prédéfinies, la réponse de la collectivité est dite par défaut :
  - pour la pertinence : « je ne sais pas »
  - pour la mise en œuvre : « je ne sais pas ou non pertinent »

## Chaque levier est détaillé sur deux pages :

### La 1<sup>ère</sup> page comporte deux graphiques (cf. page suivante)

- A noter pour les réponses « je ne sais pas / non pertinent » :
  - sur la matrice pertinence/mise en œuvre, ces réponses ne sont pas prises en compte pour réaliser le nuage de points
  - sur les histogrammes concernant le niveau de mise en œuvre de chaque action, ces cas de figure sont visibles au travers des pourcentages inscrits en rouge (% de répondants n'ayant pas répondu sur cette action ou ayant répondu « je ne sais pas ou non pertinent »)

### La 2<sup>ème</sup> page comporte deux zones de texte :

- Dans les encadrés sur fond gris, quelques éléments succincts pour faciliter la lecture des graphes sont proposés pour chaque levier
- Dans les encadrés sur fond coloré, certaines actions ou projets des collectivités ont été relevés pour illustrer chaque levier

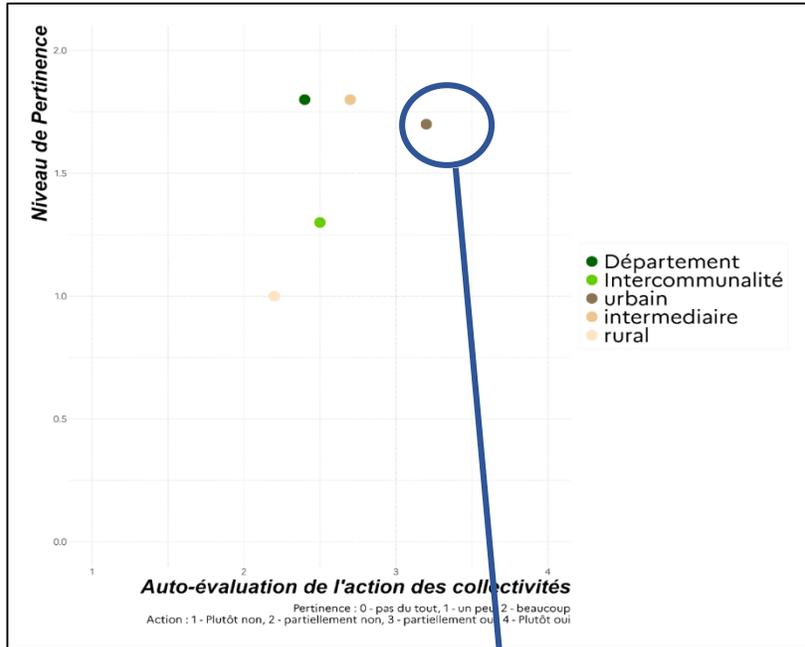
Les données présentées ci-après sont ainsi basées sur la perception des collectivités répondantes quant à la pertinence des leviers et des actions proposées, et du niveau de mise en œuvre de ces dernières.

Les exemples d'actions présentés sont un relevé non-exhaustif de la remontée des collectivités, uniquement à titre d'illustration.

<sup>1</sup> La typologie des EPCI est issue des données de l'INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

# Méthodologie de lecture des graphiques

Représentation pour chaque levier de la dispersion des réponses moyennes par types de collectivités selon les axes « Pertinence » et « Degré d'action ».



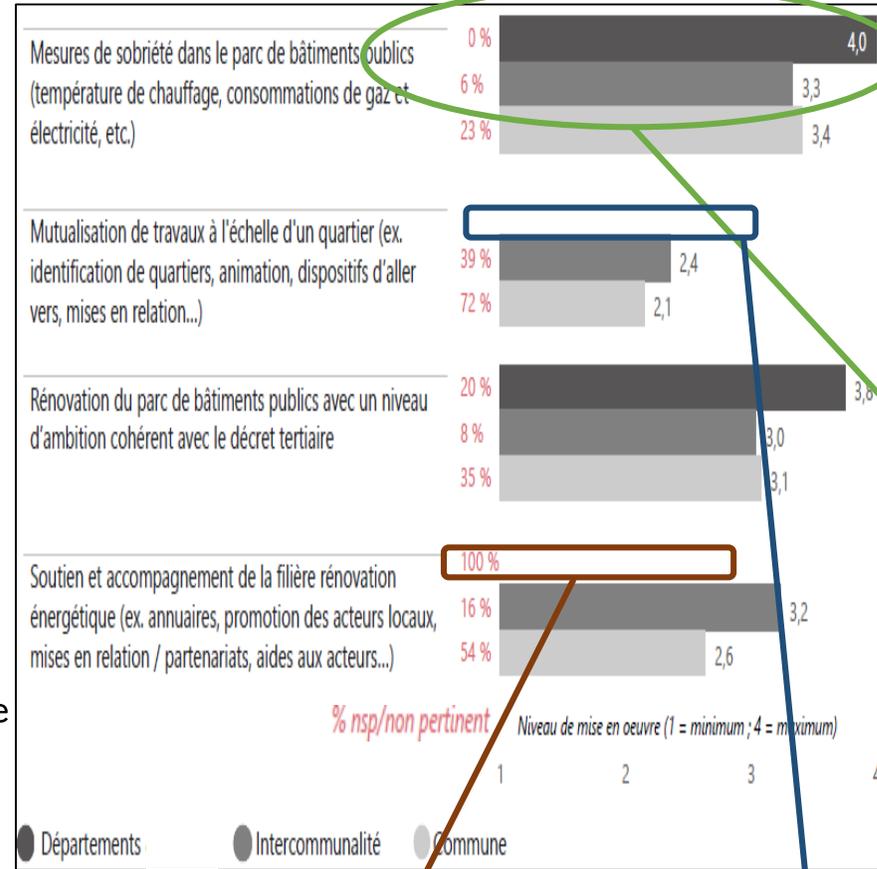
**Exemple :** Le point « urbain » se situe à 1,7 en pertinence (proche de « beaucoup ») et 3,1 en niveau de mise en œuvre (proche de « partiellement oui »).

*Se lit :* Globalement, les EPCI urbains ont jugé les actions relevant du levier « Agriculture biologique et HVE » très pertinentes (1,7/2) et évaluent leur mise en œuvre actuelle à un niveau plutôt élevé (3,1/4)

## Zoom sur la conversion quantitatif / qualitatif :

Pertinence : 0 - pas du tout, 1 - un peu, 2 - beaucoup  
Action : 1 - Plutôt non, 2 - partiellement non, 3 - partiellement oui, 4 - Plutôt oui

Représentation des moyennes en termes de perception de mise en œuvre, action par action au sein d'un levier, pour chaque échelon de collectivités.



Le pourcentage en rouge indique la part de collectivités ayant répondu « Je ne sais pas ou non pertinent ».  
Le chiffre à droite de l'histogramme indique la moyenne du degré de mise en œuvre par type de collectivité.

*Se lit :*  
« Parmi les répondants, 0% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Le degré de mise en œuvre moyen de l'action est très élevé (4/4) »  
« Parmi les répondants, 6% des EPCI ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Pour les 94% restants, le degré de mise en œuvre moyen de l'action est élevé (3,3/4) »

*Se lit :*  
Le SGPE n'a pas identifié cette action à l'échelle des Départements.

*Se lit :*  
« Parmi les répondants, 100% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". »

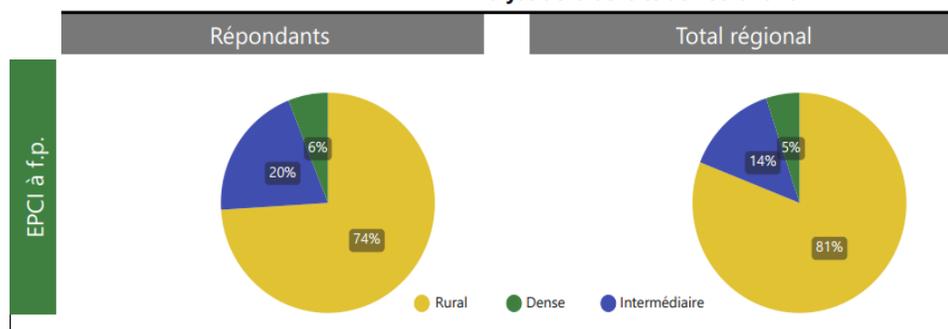
# Collectivités répondantes

	Nombre de répondants	Part du total régional
Région	1	100 %
Départements	5	83 %
Intercommunalités	54	N/A
.. dont EPCI à fiscalité propre	50	63 %
.. dont communautés de communes	43	61 %
.. dont communautés d'agglomérations	5	71 %
.. dont métropoles et communautés urbaines	2	100 %
.. dont Syndicats mixtes et PETR	4	N/A
Communes	95	5 %
Total	155	N/A

155 collectivités ont répondu entre février et mai 2024 :

- ✓ Conseil Régional
- ✓ 5 Conseils départementaux
- ✓ 63% des établissements publics de coopération intercommunale –EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomérations et métropoles)
- ✓ 4 pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)
- ✓ 95 communes, soit 5% des communes.

Analyse de la densité de l'échantillon



Le nombre d'EPCI répondants pour chacune des typologies<sup>1</sup> INSEE « rural/intermédiaire/urbain » est globalement proportionnel au nombre de collectivités dans ces typologies (légère sur-représentation des collectivités « intermédiaires »).

Note : la mobilisation des communes et des PETR était facultative et laissée au choix des préfetures de département.

Les estimations du niveau de mise en œuvre par action par les communes ayant répondu au questionnaire apparaissent dans les graphiques. En revanche elles ne sont pas commentées, le taux de réponse (5%) ne permettant pas leur représentativité.

Les réponses des PETR apparaissent dans les moyennes « intercommunalités », mais pas dans les moyennes relatives aux EPCI urbains/intermédiaires/ruraux.

Certains exemples de projets de territoire portés par des communes ou des PETR ont été relevés à titre d'illustration.

<sup>1</sup> La typologie des EPCI est issue des données de l'INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

# Méthodologie | Les collectivités ont été appelées à se positionner sur l'ensemble des leviers de la planification écologique

## Transport de voyageurs

- Véhicules électriques
- Bus et cars décarbonés
- Réduction du besoin de déplacements
- Covoiturage
- Vélo
- Transport en commun
- Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

## Transport de marchandises

- Fret décarboné et multimodalité
- Efficacité et sobriété logistique

## Bâtiments

- Rénovation dans le tertiaire
- Rénovation dans le résidentiel

## Energie

- Electricité renouvelable
- Biogaz
- Réseaux de chaleur décarbonés

## Industrie

- Décarbonation des sites industriels
- Produits bois

## Agriculture et alimentation

- Changements de pratiques de fertilisation azotée
- Elevage durable
- Bâtiments & Machines agricoles
- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Pratiques stockantes
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Agriculture biologique et de HVE
- Bouclage biomasse
- Restauration collective

## Espaces naturels

- Sobriété foncière
- Gestion des puits forestiers
- Forêts sous gestion durable
- Points noirs prioritaires de continuité écologique
- Surface en aire protégée
- Restauration des habitats naturels

## Eau

- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
- Protection des zones de captage d'eau
- Désimperméabilisation des sols

## Déchets

- Captage de méthane dans les ISDND
- Valorisation matière des déchets
- Prévention des déchets
- Mise en décharge
- Taux de collecte

# DÉCHETS

- Prévention des déchets
- Collecte des déchets
- Valorisation des déchets

## DÉCHETS

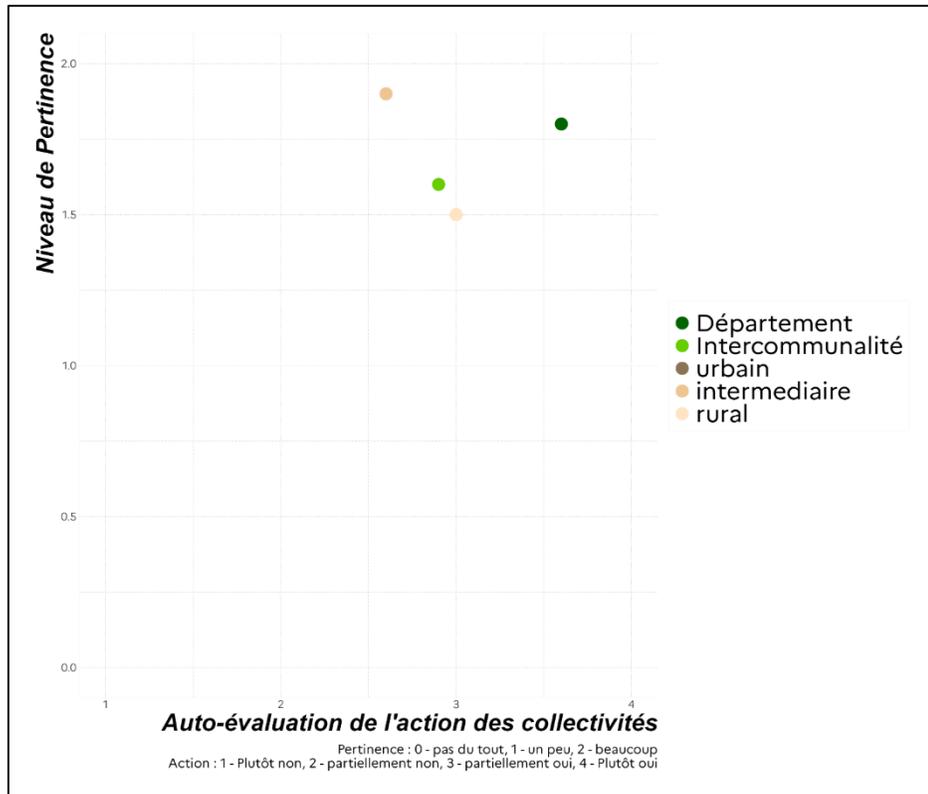
### Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs à la prévention, la collecte et le traitement des déchets

- ❖ Leviers jugés **pertinents voire très pertinents** par tous les types d'EPCI. Une **mise en œuvre assez homogène pour les trois leviers, estimée au moins partielle, et un plus élevée pour la prévention**
- ❖ **Concernant la prévention:**
  - **l'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets** et la **lutte contre les dépôts sauvages** sont particulièrement mises en œuvre par les Départements, moins par les EPCI.
  - les mesures de **communication en faveur de la réduction des déchets** sont en moyenne plutôt mises en œuvre
- ❖ **Concernant la collecte:**
  - **la mise en œuvre de la loi AGEC sur les biodéchets** est estimée partiellement mais plutôt mise en œuvre. A noter cependant que 37% des EPCI répondants au questionnaire ne se sont pas positionnés sur cette application de la loi. **L'amélioration globale de la collecte et du tri** est estimée en cours par les 80% d'EPCI s'étant positionnés
  - Pour ce qui concerne les **déchets d'activité économique**, les Départements estiment avoir plutôt bien cartographié les flux
- ❖ **Concernant la valorisation:**
  - **l'amélioration du tri** est jugée plutôt mise en œuvre mais moins pour ce qui concerne la **collecte pour méthanisation ou fertilisation des déchets organiques**. La **méthanisation des boues de stations d'épuration** n'est pas ou peu mise en œuvre
  - **L'augmentation de la valeur énergétique des déchets collectés qui ne peuvent pas être recyclés** est jugée plutôt mise en œuvre pour les 57% d'EPCI qui se sont positionnés
  - Le **soutien à la filière déchets et le développement d'outils d'assistance technique** semblent être très partiels (50% d'EPCI se positionnant et mise en œuvre estimée partielle)

DÉCHETS

# Levier: Prévention des déchets

## Perception globale du levier, toutes actions confondues

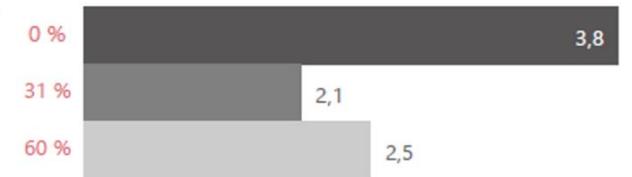


## Principales actions mises en œuvre

Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri



Intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets



Lutte contre les dépôts sauvages : collectes et contrôles



Mesures de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets (lutte contre les imprimés publicitaires, le gaspillage alimentaire...)



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

# Levier: Prévention des déchets

## Perception du levier par les collectivités

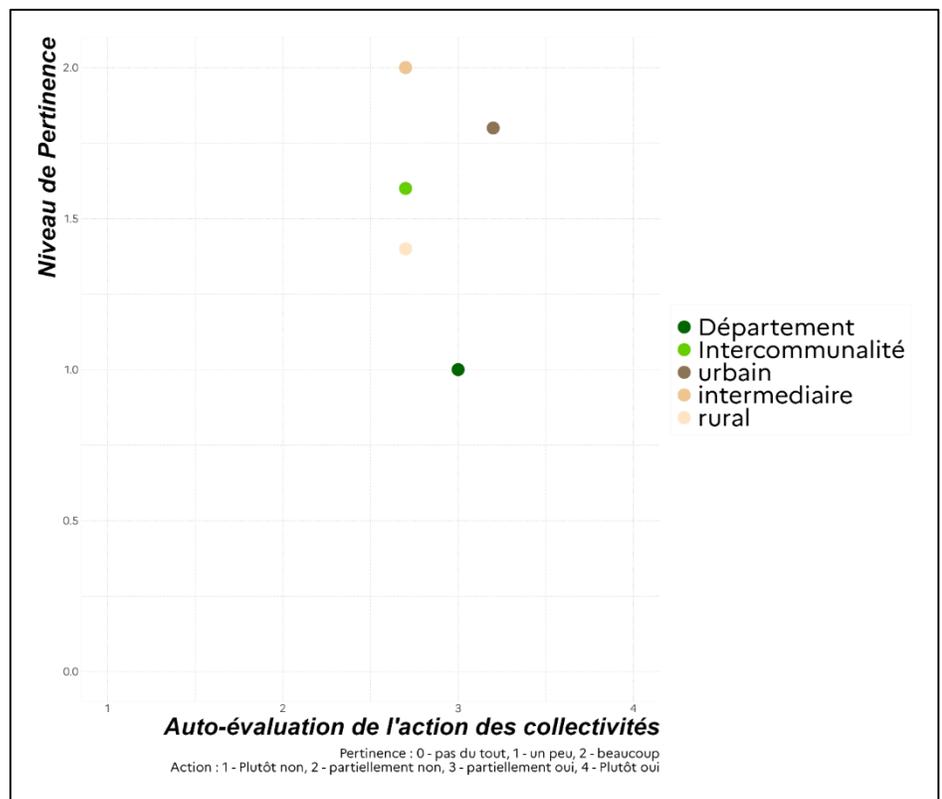
- ❑ Levier jugé globalement très pertinent
- ❑ Le degré de mise en œuvre est estimé partiel ou plutôt haut
- ❑ L'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets et la lutte contre les dépôts sauvages sont particulièrement mises en œuvre par les Départements, moins par les EPCI
- ❑ Les mesures de communication en faveur de la réduction des déchets sont en moyenne plutôt mises en œuvre

## Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Communication auprès des administrés. Aménagement de points d'apport volontaire et mise en place d'un poulailler communal » (Quiers-sur-Bezone 45)
- ✓ « Mise en place effective du tri à la source des biodéchets et de sa collecte en points d'apport volontaire. Distribution massive de composteurs individuels (5000 en 2023) et expérimentation de plusieurs composteurs collectifs » (CC Touraine-Est Vallées 37)
- ✓ « Opérations de réduction du gaspillage alimentaire menées dans les collèges » (Conseil départemental 36)
- ✓ « Existence d'un programme local de prévention des déchets depuis 2015 : stop pub, prêt de broyeurs, de couches lavables, actions de sensibilisation, etc... » (CA Bourges Plus 18)

# Levier: Collecte des déchets

## Perception globale du levier, toutes actions confondues

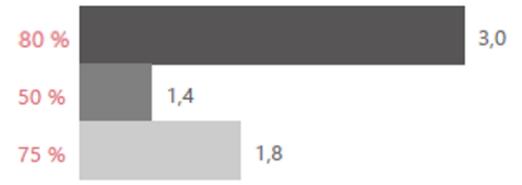


## Principales actions mises en œuvre

Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri



Cartographie des flux des déchets d'activité économique



Collecte pour méthanisation ou fertilisation des déchets organiques



Mise en œuvre de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) sur la récupération et la valorisation des déchets organiques



● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

# Levier: Collecte des déchets

## Perception du levier par les collectivités

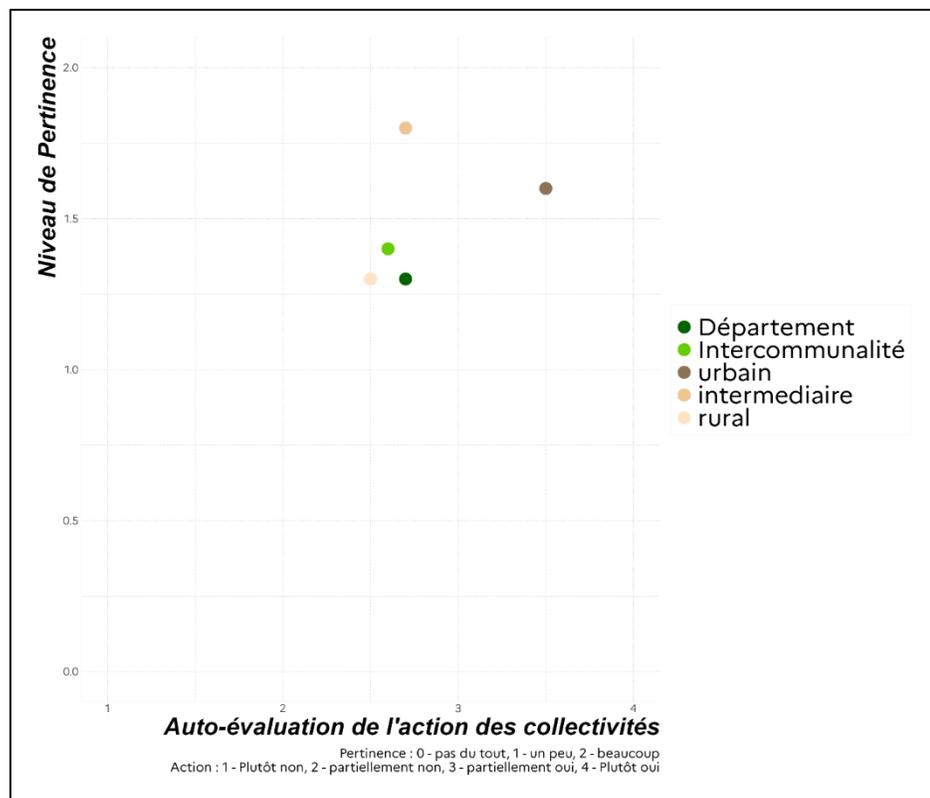
- ❑ Levier jugé **pertinent, voire très pertinent**
- ❑ La **mise en œuvre de la loi AGEC sur les biodéchets** est estimée partiellement mais plutôt mise en œuvre. A noter cependant que 37% des EPCI répondants au questionnaire ne se sont pas positionnés sur cette application de la loi
- ❑ **L'amélioration de la collecte et du tri** est estimée en cours par les 80% d'EPCI s'étant positionnés
- ❑ Pour ce qui concerne les **déchets d'activité économique**, les Départements estiment avoir plutôt bien cartographié les flux

## Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

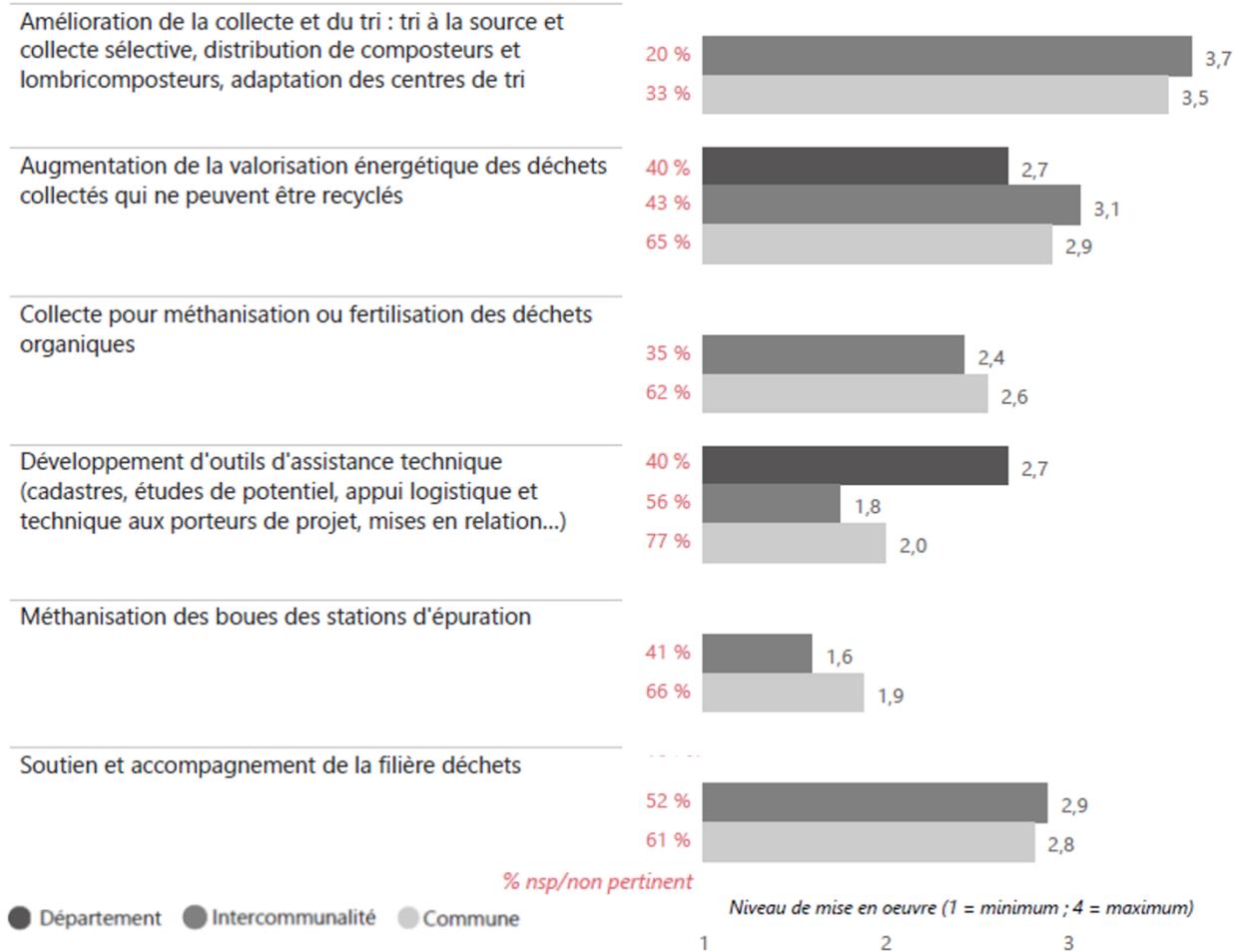
- ✓ « Diagnostic réalisé en 2022 dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie en faveur d'une économie circulaire avec identification des principales activités économiques génératrices de déchets sur le territoire » (CC Beauce Val de Loire 41)
- ✓ « Etude régionale sur les gisements et flux de déchets d'activités économiques en 2024 » (Conseil régional)
- ✓ « Construction et mise en service industrielle du nouveau centre de tri interdépartemental de Parçay-Meslay depuis novembre 2023 » (Tours Métropole Val de Loire 37)
- ✓ « Mise en place effective du tri à la source des biodéchets et de sa collecte en points d'apport volontaire » (CC Touraine-Est Vallées 37)
- ✓ « Actionnaire du nouveau centre de tri de la Société Publique Locale Tri Berry Nivernais » (CC Vierzon-Sologne-Berry 18)

# Levier: Valorisation des déchets

## Perception globale du levier, toutes actions confondues



## Principales actions mises en œuvre



# Levier: Valorisation des déchets

## Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **globalement pertinent**, particulièrement par les EPCI intermédiaires et urbains
- ❑ Levier jugé toutefois **partiellement mis en œuvre**, sauf par les EPCI urbains qui évaluent leur action à un niveau plus élevé
- ❑ **L'amélioration de la collecte et du tri** est jugée plutôt mise en œuvre mais moins pour ce qui concerne la **collecte pour méthanisation ou fertilisation des déchets organiques**
- ❑ **L'augmentation de la valeur énergétique des déchets collectés qui ne peuvent pas être recyclés** est jugée plutôt mise en œuvre pour les 57% d'EPCI qui se sont positionnés
- ❑ Le **soutien à la filière déchets et le développement d'outils d'assistance technique** semblent être très partiels (50% d'EPCI se positionnant et mise en œuvre estimée partielle)
- ❑ La **méthanisation des boues de stations d'épuration** n'est pas ou peu mise en œuvre

## Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « 100% de traitement des ordures ménagères en incinération avec valorisation énergétique et valorisation énergétique à 20% des encombrants » (CC Grand Chambord 41)
- ✓ « Elaboration d'une carte cible pour les installations d'unités de valorisation énergétique afin de réduire la part des déchets enfouis. Développement de fournisseurs sur des activités de recyclage et soutien à des ressourceries et recycleries via les CRST » (Conseil régional)
- ✓ « Les ordures ménagères collectées sont incinérées à 100%. Benne tout venant incinérable en place sur une déchèterie. Déploiement des filières à responsabilité élargie du producteur afin d'augmenter le taux de valorisation » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « Animations collectives et rendez-vous individuels à destination des entreprises afin de collecter des données et identifier des synergies potentielles dans le cadre de la démarche EIT » (CC de la Cléry, de Betz et de l'Ouanne 45)